argonne ardennaise
Communauté de Communes

2024/017

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2024-007

Date de la convocation : 15/02/2024
Membres en exercice : 24
Membres présents : 14
Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJI, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (ALE) EN 2024

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Considérant que le dispositif SARE est mis en place sur la Région Grand Est depuis le 1er janvier 2021

Vu la délibération n°DC 2021-87 du 08 juillet 2021, portant sur la mise en place du SARE à l'échelle du Sud-Ardennes,

Vu le courrier de l'ALE, en date du 19 septembre 2023, informant de la prolongation du financement de l'Espace Conseil France Renov' jusqu'au 31 décembre 2024 et sollicitant la prolongation du soutien financier de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise au même montant que celui de 2023,

Considérant le service rendu aux habitants par l'ALE, en matière de conseil et d'information sur la rénovation énergétique des logements,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- DECIDE, à l'unanimité, de renouveler son adhésion auprès de l'Agence Locale de l'Energie en 2024 et de valider le versement d'une cotisation, à hauteur de 0,19€ par habitant

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 29 FEV. 2024
et de sa publication ou notification le 29 FEV. 2024

argonne ardennaise
Communauté de Communes

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,

Benoit SINGLIT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 29 FEV. 2024
et de sa publication ou notification le 29 FEV. 2024